

# DR10– Droit des sociétés

## Examen final

Département humanités

Automne 2016

Durée de l'examen : 02h00

Nom
Prénom
Groupe

**A/ Questions à Choix Multiples : (10 points)**

**Répondez aux questions suivantes ; vous devez barrer les réponses fausses ; une ou plusieurs réponses peuvent être possibles**

- 1) La première raison d'être de toute société est l'enrichissement de ses actionnaires :
  - a) Vrai
  - b) Faux
  
- 2) Le contrat de société est défini :
  - a) par le Code civil
  - b) par le Code du commerce
  
- 3) La société peut, plus que le contrat de droit commun, s'adapter aux modifications de l'environnement économique et juridique :
  - a) Vrai
  - b) Faux
  
- 4) Quels sont les éléments du contrat de société :
  - a) La participation aux résultats
  - b) Le lien de subordination
  - c) Des associés
  - d) L'affectio societatis
  - e) Des apports
  
- 5) Les associés d'une société :
  - a) Réalisent obligatoirement chacun au moins un apport à la société
  - b) Sont obligatoirement des personnes physiques
  - c) Peuvent être des personnes morales
  - d) Sont propriétaires de la société
  
- 6) Le consentement d'un associé à la création d'une société peut être altéré par :
  - a) L'incapacité et/ou l'erreur
  - b) L'erreur et/ou la violence
  - c) La violence et/ou l'objet illicite
  
- 7) Quand l'objet du contrat (activité) est illicite :
  - a) le juge annule le contrat
  - b) le juge demande aux associés de revoir l'objet en modifiant les statuts

- 8) Le fonds de commerce est un apport :
- a) En nature, bien meuble corporel
  - b) En nature, bien meuble incorporel
- 9) Comment un mineur doit-il être émancipé légalement ?
- a) Par les parents
  - b) Par le juge des tutelles
  - c) Toutes les réponses : a + b
- 10) La clause « Léonine » conduit :
- a) à la nullité totale du contrat
  - b) à l'annulation de la clause qui sera réputée non écrite
- 11) Un associé peut :
- a) Être exonéré de toute contribution aux pertes
  - b) Se voir attribuer la totalité des bénéfices
  - c) Percevoir les bénéfices ou contribuer aux pertes proportionnellement à sa participation dans le capital social, sauf aménagement statutaire
- 12) L'insertion d'un avis de constitution de société dans un Journal d'Annonces Légales comporte des mentions obligatoires :
- a) Vrai
  - b) Faux
- 13) À compter de l'immatriculation :
- a) court la durée de la société
  - b) les associés se réunissent pour signer les statuts
- 14) Un commissaire aux comptes doit être nommé dans toutes les sociétés commerciales :
- a) Vrai
  - b) Faux
- 15) Le siège social :
- a) Doit être situé sur le territoire français
  - b) Peut être situé sur le territoire français
  - c) Est soumis aux dispositions de la loi française s'il est situé sur le territoire français
- 16) Une SARL est-elle engagée par les actes accomplis par son gérant en dehors de l'objet social ?
- a) Oui
  - b) Non
- 17) Lors d'une liquidation, les associés retrouvent en principe, leurs apports initiaux :
- a) Vrai
  - b) Faux
- 18) Les dirigeants sociaux sont en principe :
- a) élus par les salariés
  - b) désignés par les associés
- 19) La révocation d'un Directeur Général d'une SA doit être publiée dans un Journal d'Annonces Légales :
- a) Vrai
  - b) Faux
- 20) Une société « in bonis » est :
- a) une société en bonne santé financière
  - b) une société en liquidation judiciaire

## **B/ Mises en situation :**

### **Cas n°1 : (6 points)**

Cédric (25 ans) a un projet de création d'entreprise.

Il vous transmet divers éléments :

- il veut être seul dans un premier temps et associer ensuite d'autres personnes, en fonction de l'évolution de son activité ;
- il n'a pas de financement possible, mais son banquier est prêt à l'aider ;
- il a une solide formation de technico-commercial ;
- il posera des alarmes et systèmes de sécurité chez les particuliers et dans les entreprises ;
- le marché est porteur, il compte réaliser un chiffre d'affaires prévisionnel qui lui assurera un revenu décent.

Questions :

1. Vérifier si les conditions de constitution d'une société sont réunies (conditions générales et spécifiques) : développez en quelques lignes chacune des conditions.
2. Quelles sont les obligations résultant du contrat de société auxquelles sera soumis Cédric ?

### **Cas n° 2 : (4 points)**

*La société Megatix SARL est spécialisée dans l'assistance informatique aux particuliers. Son gérant, Mr Vhu, passionné d'aviation, a pris des leçons de pilotage auprès de la société Air Vendue. Il a fait facturer ses leçons à la société qu'il dirige. Un associé de cette société, Mr K, vient de prendre connaissance de cette dépense et s'en étonne.*

*Il vous questionne sur plusieurs points ;*

*Répondez et expliquez en quelques lignes en vous aidant notamment, de l'extrait de l'article L 223-18 du code du commerce  
« Dans les rapports avec les tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés. La société est engagée même par les actes du gérant qui ne relèvent pas de l'objet social, [...] »*

- 1) *Quel est le statut de Mr Vhu dans la SARL Megatix ?*
- 2) *Quels sont ses pouvoirs envers les tiers ?*
- 3) *La SARL doit-elle payer la facture relative aux cours de pilotage ?*